

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2024

REFONDER LE MODÈLE DE FINANCEMENT PUBLIC DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS
SOUS CONTRAT AFIN DE GARANTIR LA MIXITÉ SOCIALE EN LEUR SEIN - (N° 418)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AC12

présenté par

Mme Frédérique Meunier, Mme Bay, M. Breton, M. Fabrice Brun, Mme Duby-Muller et
M. Liégeon

ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement de suppression, le groupe de la Droite Républicaine entend marquer sa désapprobation de l'esprit et de la méthode retenus par le rapporteur pour aborder les enjeux de mixité scolaire dans nos établissements privés.

En premier lieu, cette proposition de loi dérive des conclusions du rapport Vannier-Weissberg qui fut à sa parution vertement critiqué pour ses inexactitudes, ses angles morts et ses exagérations liés à son caractère essentiellement dogmatique et militant. Le groupe de la Droite Républicaine ne peut en aucune manière s'associer à une entreprise de sape et de déstabilisation de l'école privée grossièrement partisane, mue par le ressentiment et guidée par l'esprit de défiance permanent de M. Mélenchon et de ses troupes pour tout ce qui, en France, n'est pas issu de l'esprit fécond de M. Robespierre.

Ensuite, il nous apparaît évident qu'en souhaitant mettre en place un outil statistique punitif sur le critère de la mixité sociale dans les établissements privés, les signataires de ce texte méconnaissent gravement une part importante des raisons pour lesquelles les chiffres sont, en effet, en baisse ces dernières années. Il est certes plus aisés de s'atteler à désigner un coupable tout trouvé, c'est l'épouvantail utile du vil enseignement privé et son odieuse inclination naturelle à la ségrégation, plutôt que de se pencher sur les causes multiples et malheureusement profondes du phénomène. À notre sens, si la mixité sociale s'appauvrit, cela tient d'abord aux crises économiques violentes qui touchent nombre de nos concitoyens de plein fouet ; cela s'explique également par la gentrification croissante des villes qui déportent chaque jour davantage leurs habitants les plus modestes vers les périphéries urbaines. Il ne s'agit donc pas d'une volonté maligne de la part des chefs d'établissement mais bien d'une réalité sociale que nous déplorons tous.

Enfin, notre groupe tient à souligner qu'il ne minore en rien l'importance de ce sujet qui lui paraît mériter une analyse moins caricaturale et doctrinaire que celle proposée ici. Les parlementaires de la Droite Républicaine ont le souci constant de redonner à notre école ses capacités d'émancipation collective et de la rendre plus à même de s'adapter efficacement aux spécificités de chaque territoire, sans quoi elle est vouée à ne pas satisfaire ses missions fondamentales. Si nous nous opposons à la réponse « planificatrice, centralisée, autoritaire » de cette proposition de loi, pour reprendre les mots du sénateur Brisson, ce n'est pas parce que nous nions les difficultés exposées, mais bien parce que nous estimons que l'approche retenue est à l'exact inverse des politiques publiques qu'il faudrait mener pour sortir notre école de l'ornière.